

Aspects pratiques du RGPD pour les employeurs

DURÉE

Présentiel : 0,5 jour (3h30)

Distanciel : 0,5 jour (3h30)

PRIX 2025

Présentiel / Distanciel : 650€ HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert RYDGE

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

Nouveau programme :

- Nombre d'apprenant /an/offre
- Taux de satisfaction apprenant

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

HANDICAP

En cas de situation de handicap ou besoin d'un aménagement spécifique, contactez notre référent handicap qui mettra en œuvre tous les moyens possibles pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

ebienne@rydge.fr

<https://www.formation.rydge.fr>

RYDGE Conseil Paris La Défense – Courbevoie

Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92400 Courbevoie
Telephone:+33 (0)1 55 68 86 66
Telefax:+33 (0)1 55 68 86 60
Internet: <https://www.rydge.fr/>

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout personne impliquée dans la collecte, la conservation et la gestion de données des salariés

PRÉREQUIS

- Maîtrise du Français
- Métier (cf. Public concerné)

OBJECTIFS

- Appliquer la réglementation en matière de protection des données personnelles afin de réduire les risques de sanction
- Intégrer les principes clés de la réglementation applicable pour la protection des données personnelles et s'organiser pour les mettre en pratique au quotidien
- Développer les bonnes pratiques et les réflexes dans les 3 phases : avant l'embauche, pendant la collaboration et après

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Démarche structurée pour renforcer la compréhension et ancrer durablement les compétences en liant apprentissage théorique et pratique .
- Cas pratiques et mises en situation réalistes pour favoriser une intégration immédiate des acquis.
- Echanges personnalisés, en adaptant les contenus aux besoins spécifiques des participants.
- Supports pédagogiques complets et accessibles pour accompagner l'apprentissage tout au long de la formation.
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

POUR LE BON DÉROULEMENT DE LA FORMATION EN DISTANCIEL

- Prévoir une connexion Internet à haut débit
- Prévoir un micro et une webcam fonctionnels

PROGRAMME

INTÉGRER LES CONCEPTS CLÉS DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- Introduction
- Les notions clés de la protection des données personnelles
- Les règles de transfert des données personnelles
- Les « 3 piliers » de la réglementation en matière de données à caractère personnel
- Une répression plus sévère

APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION AU QUOTIDIEN : COMMENT S'ORGANISER

- Désigner un DPO
- Avoir un plan d'action pour répondre aux obligations des employeurs en termes de protection des données personnelles
- Identifier les procédures à mettre en place
- La sécurité des données personnelles : sécuriser les données RH

GESTION DES DONNÉES PERSONNELLES AU FIL DU TEMPS (DE L'EMBAUCHE À L'APRÈS RUPTURE)

- Avant l'embauche : le recrutement et les données personnelles
- Pendant la collaboration : bonnes pratiques
- Après le départ du collaborateur : quelles obligations s'imposent ?
- En cas de litige : réagir à un contentieux (rôle et responsabilité du service RH)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire réalisé en fin de formation pour évaluer les compétences acquises

MODALITÉS D'ACCÈS

- Vous pourrez accéder à la formation après avoir contacté votre conseiller (par ce lien). <https://www.rydge.fr/contact>
- L'adéquation de la formation et de son contenu à vos besoins sera validée par un questionnaire d'analyse et de positionnement.
- Formation disponible en présentiel et à distance.

DELAI D'ACCÈS

- A partir de la demande d'inscription à la formation, nous planifierons ensemble d'une date de session à votre convenance : dans un délai de 3 mois maximum.